Archives parlementaires

Adresse de la commune d'Elbeuf envoyant ses dons en argenterie des églises et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Elbeuf envoyant ses dons en argenterie des églises et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 573;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32811_t1_0573_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ville de Nantes, qui demandent que leurs fils, qui étoient à Bellegarde lors du siège de cette place, soient compris dans l'échange des prisonniers:

« Considérant que ces braves militaires se sont conduits avec courage.

« Décrète que cette pétition sera renvoyée au comité de salut public, auquel les représentans du peuple, qui étoient alors à l'armée des Pyrénées-orientales, donneront connoissance de ce qui s'est passé lors du siège de Bellegarde, afin qu'il prenne les moyens les plus prompts pour l'échange de ces militaires » (1).

68

La société populaire de Franciade manifeste à la Convention son vœu pour faire la guerre aux tyrans jusqu'à ce que le niveau de l'égalité ait plané sur la terre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Franciade, s.d.*] (3)

« Citoyens représentans,

Les tyrans aiment la paix quand l'intérêt du despotisme la commande; ils veulent la guerre quand il s'agit d'opprimer et d'étouffer la liberté. Les peuples libres, au contraire, veulent la paix quand tranquilles au-dedans, ils ne voient à l'extérieur que des amis et des frères; mais ils sçavent aussi vouloir la guerre, quand rongés à l'intérieur par la malveillance des mécontents et par les agents perfides d'ennemis acharnés, quand attaqués de tous côtés par une coalition infâme de despotes, ils sentent que ce n'est que sur les débris de tous les trônes qu'ils peuvent asseoir la base stable de la liberté.

Guerre donc, guerre éternelle aux tyrans, guerre aux peuples esclaves, n'oublions jamais que s'il n'y avait pas d'hommes assez vils pour ramper dans la servitude, il ne s'en trouveroit pas d'assez audacieux pour s'élever au-dessus des autres. Nous voulons la paix, nous désirons la paix, mais nous ne voulons la paix qu'avec les peuples qui voudront entretenir avec nous une paix inébranlable scellée du sceau de la fraternité; nous souhaitons la paix, mais nous ne l'accorderons qu'aux peuples qui auront brisé leurs fers et secoué le joug de la tyrannie. Jusques-là point de paix, point de trêve, point d'accord entre la liberté et l'esclavage, point de de milieu entre les chaînes et l'anéantissement du despotisme.

Que le glaive de la guerre et de la mort, Citoyens représentans, s'élève donc contre tous les despotes et ne levons l'olivier de la paix que lorsque le niveau de l'égalité aura plané sur la tête des peuples et qu'ils auront remplacé les couronnes par le bonnet de la Liberté ».

[*Non signé.*]

(1) *P.V.*, XXXII, 337. Minute signée Villers (C 292, pl. 951, p. 32). Décret n° 8233. Reproduit dans *M.U.*, XXXVII, 248; *J. Paris*, n° 430; *J. Décrets*, 10 vent., p. 117.
(2) *P.V.*, XXXII, 337.
(3) C 295, pl. 987, p. 16.

69

Le conseil général de la commune d'Elbeuf dépose sur l'autel de la patrie 267 mares d'argent vermeil, débris des instrumens du mensonge et de la superstition, et quelques épaulettes, dont il a joint le récipissé du garde-magasin général des dépouilles des églises. Il félicite l'assemblée sur le décret relatif aux hommes de couleur : il l'invite à rester à son poste.

La mention honorable et l'insertion sont décrétées (1).

[*Elbeuf, 6 vent. II. A la Conv.*] (2)

« Nous déposons sur l'autel de la patrie pour être envoyé au purificatoire national, deux cents soixante et sept mares d'argent vermeil, débris de ces vils instruments, du mensonge et de la superstition avec lesquels on a endormi depuis tant de siècles nos pères ignorants, opprimés sous le poids de l'ignominie et de la servitude.

Vous avez fait briller le flambeau de la vérité. C'est à sa clarté divine que nous avons pris pour guide la raison que les ténèbres déroboient à nos regards.

Contemplez et jouissez de votre ouvrage, l'idole monstrueuse de la superstition s'écroule, devant l'arche contenant les droits de l'homme, et consolidez par sa chute l'édifice de notre liberté.

Aux puériles momeries que prescrivoit le culte de l'erreur, nous avons substitué la lecture de nos loix. Et nous entretiendrons parmi nos concitoyens l'amour sacré de la patrie, ils développent à l'envie les vertus républicaines qui caractérisent ces dévouemens sublimes.

Recevez nos félicitations et notre reconnoissance pour le décret qui restitue à la liberté les hommes de couleur. Ces actes de justice et de fraternité apprendront aux nations, qu'il ne manque rien à la gloire dont vous êtes couvert par vos travaux immortels.

Ne descendez du poste où vous a placé la confiance générale que lorsque vous n'apercevrez plus des ennemis de notre patrie et des principes sacrés que vous y avez rétablis. Et lancez la foudre jusqu'à la destruction entière des tyrans.

Nous avons juré fidélité à la loi et à la nation, et de maintenir la liberté, l'égalité, fraternité, l'unité et l'indivisibilité de la République, nous mourrons plutôt que d'y voir porter la moindre atteinte.

Vive la République. Vive la Montagne. »

P. HAYET, SAILLANT *(maire)*, MURIZON *(agent nat.)*, FONTAINE *(off. mun.)*, N. OSMONT, L. BÉRANGER fils, P. DUVAL *(off. mun.)*, JOIN-LAMBERT l'aîné *(notable)*.

P. S. Nous joignons à ces hochets quelques épaulettes de dragons, en or et en argent, que quelques-uns de nos concitoyens viennent de déposer en offrande, plus une croix de St-Louis et le titre.

(1) *P.V.*, XXXII, 337.
(2) C 293, pl. 964, p. 16. Reçu de Thevenet, 10 vent. II (p. 17).